

Transport du grain de l'Ouest—Loi

M. Parker: Monsieur le Président, le député a mentionné mon nom en lisant le procès-verbal, c'est pourquoi je fais un rappel au Règlement. Je prétends qu'il aurait dû me désigner comme le député de Kootenay-Est-Revelstoke.

M. le vice-président: Le cas d'un député qui cite un rapport de comité ou un document de la Chambre où l'on mentionne spécifiquement le nom d'un autre député a toujours été un épineux problème pour la Chambre. La présidence n'est pas disposée à considérer qu'il s'agit d'un rappel au Règlement. C'est une zone grise qui crée des difficultés pour la présidence.

La présidence voudrait maintenant que le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Flis) poursuive son intervention en n'oubliant pas l'avertissement qui lui a été fait de s'assurer que ses propos se rapportent aux motions n^{os} 55 et 56.

M. Flis: Monsieur le Président, je cite un extrait de la page 117:176 du procès-verbal du Comité des transports. Nous avons passé tout l'été à étudier ce projet de loi. C'est une citation tirée directement du procès-verbal du comité; ce maire ajoutait:

Mais il a préféré faire part à la Chambre des communes de pétitions venant de deux ou trois groupes agricoles de la Saskatchewan plutôt que de se faire le porte-parole de ses commettants.

M. Deans: J'invoque le Règlement.

M. Flis:

Voilà ce qui nous inquiète, monsieur le président. Nous ne sommes pas du tout sûr...

M. Deans: J'invoque le Règlement.

M. Flis:

... qu'on vous transmette nos vues...

Des voix: Règlement!

Des voix: J'invoque le Règlement.

M. Deans: J'invoque le Règlement.

M. Flis:

... et c'est pour cela que nous sommes ici aujourd'hui.

C'est-à-dire les maires de Colombie-Britannique.

Des voix: Règlement!

M. Deans: Règlement!

M. le vice-président: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) demande la parole pour faire un rappel au Règlement.

M. Deans: Je la demande en effet, monsieur le Président. Vous avez demandé au député d'expliquer en quoi le procès verbal qu'il citait se rapportait à l'amendement que nous avons devant nous. Je somme maintenant le député de dire si oui ou non, lors de cette intervention, le maire parlait précisément de l'affectation des wagons de charbon. Si ce n'était pas le cas, j'exige que le député retire ce qu'il a dit.

M. le vice-président: Le député de Hamilton Mountain ne fait valoir rien de plus que ce que la présidence a déjà fait valoir. La présidence essaie de vérifier si les remarques du secrétaire parlementaire se rapportent à la question. Or, elle ne peut le faire que si les députés lui donnent au moins la possibilité d'écouter. Tout comme les députés ont accordé aux membres du groupe de l'extrémité la chance de prendre la parole afin que nous puissions voir si oui ou non ces propos sont pertinents.

On semble ne pas être disposé à écouter le secrétaire parlementaire. La présidence aimerait en savoir un peu plus sur la question qu'a soulevée le député de Hamilton Mountain au sujet de la pertinence.

M. Waddell: Qu'on lui accorde la parole.

M. Flis: Monsieur le Président, le député de Colombie-Britannique exposait le point de vue des citoyens de sa province sur ce projet de loi ainsi que sur toute modification ou motion visant à modifier ce projet de loi ou à l'améliorer.

M. Deans: Ce n'est pas vrai.

M. Flis: Savez-vous ce qu'est la pertinence? Voici que le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker) affirme représenter le point de vue des Canadiens de Colombie-Britannique relativement à ce projet de loi et à toutes les modifications dont il a été question.

M. le vice-président: Ces propos ont-ils trait aux motions n^{os} 55 et 56?

M. Flis: Oui, monsieur le Président. Je parle des observations qu'a faites le député au sujet des motions n^o 55 et n^o 56.

M. Deans: Ce n'est pas vrai.

M. Flis: Je commente ce qu'il a dit. Je renonce au procès-verbal puisqu'on semble avoir touché une corde sensible.

M. Deans: Non, ce n'est pas du tout le cas.

M. Flis: Je cite maintenant un titre paru dans les lettres ouvertes du *Daily Townsman* du vendredi 10 juin. Le titre en est...

M. Waddell: J'invoque le Règlement pour formuler une objection!

M. Anguish: Règlement!

M. Parker: Règlement!

M. Flis: Le titre en est «Parker's Position on Crow Reflects Outdated Thought».

M. Waddell: Règlement!

M. Anguish: Règlement!

M. Deans: Règlement!

M. Flis: C'est un problème que suscite la position du NPD.

M. Deans: Règlement!